



**LE BULLETIN DES RETRAITÉS**

Bulletin d'information publié par  
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

**SOMMAIRE**

<b><u>Notre voyage à Nice en juin 2008</u></b> .....	2-3
<b><u>Assurance collective soins de santé</u></b> : Résultat de la réunion du 22.04.08 au siège d’Ethias .....	4-7
<b><u>Suppression de la cotisation de solidarité ?</u></b> .....	8
<b><u>Elections régionales et européennes</u></b> .....	8
<b><u>L’index “galope”...</u></b> .....	8
 <b><u>Proses et poésies</u></b>	
<i>Nice la Belle</i> .....	Anne-Marie Storm. .... 9
<i>Nuages dans le ciel</i> .....	Antoine Letellier ..... 9
<i>L’arpège</i> .....	Anne-Marie Storm ..... 10
<i>Rêve imaginé</i> .....	Antoine Letellier ..... 10
<i>A la manière de ..... “Le Corbeau et le Renard”</i> .....	Roland Delattre ..... 11
 <b><u>Pour vous et avec vous</u></b>	
Journée automnale du 9 octobre 2008. ....	12-13
Le septième concours de photographies .....	14
 <b><u>Courrier des membres</u></b> .....	15
 <b><u>In memoriam</u></b> .....	16

## NOTRE VOYAGE À NICE EN JUIN 2008

Le “ Club Bel âge ”, placé sous la tutelle de notre Président CARLIER, auquel trente membres de notre association se sont joints, vient de faire un voyage idyllique à Nice et la région côtière en bleu azur et soleil doré.

L'hôtel “ Le Royal ” a été construit sur le modèle des palaces édifiés au début du siècle dernier; il est particulièrement spacieux et a subi les transformations qui s'imposaient.

Il est situé face à la Méditerranée, au coeur de la ville de Nice qui dispose de nombreux centres culturels accessibles par les moyens de transport public.

Les menus se composaient d'une entrée, d'un plat au choix (viande ou poisson), d'un dessert et de fromage; les boissons offertes gratuitement (vin rouge ou rosé) étaient servies généreusement.

L'hôtel dispose d'une salle de spectacle où, chaque soir, une activité libre nous était proposée et nous avons apprécié “ Rêve d'Italie ” avec le ténor Christian Olivaro secondé par un joueur de mandoline et un guitariste talentueux.

L'entente parfaite entre les participants s'est développée chaque jour davantage lors des excursions organisées et menées de main de maître par une authentique animatrice aux mille talents et un chauffeur artiste du volant.

La Promenade des Anglais, cinq kilomètres le long de la “ Baie des Anges ” a offert sa plage aux amateurs et ses aires de repos aux adeptes du farniente.



*“ Une partie de la trentaine de nos membres à Nice ”*

Quatre escapades en car ont mené la troupe dans des endroits de rêve où le souvenir de l'histoire et la présence de personnalités mondiales nanties ont laissé des traces somptueuses et grandioses à souhait au coeur d'une verdure luxuriante.

L'occupation de tous ces lieux par de nombreux touristes laisse à imaginer ce que cela a donné en juillet et août.

La vieille ville de Nice a été le but de notre première sortie à la découverte de ses ruelles et de son architecture baroque avec, en apothéose, le surplomb de la Baie des Anges.

Le lendemain, nous avons entrepris la visite de la cité historique de Vence-la-Jolie où les traces du passé plongent le rêveur dans un réel conte de fée. A St-Paul-de-Vence, nous attendaient toutes les boutiques d'artisanat d'art qui attisent les convoitises et font délier les cordons des bourses.

A Beaulieu-sur-Mer, nous avons été plongés dans la Grèce antique en visitant la reconstitution d'une villa unique au monde due au talent d'un amoureux des palais du deuxième siècle avant Jésus-Christ.

Par les Gorges-du-Loup, sur des routes de montagnes sinueuses à souhait, nous sommes arrivés au Château de Gourdon où, là aussi, l'artisanat a tenté les envieux de belles poteries et de goûteux pains d'épices.

Le Cap Ferrat enchanteur s'est vu capter mille fois par les caméras et les appareils-photos.

Nous devons encore voir la ville du Festival passé de peu, Cannes qui déployait encore son tapis rouge pour nous.

En revenant de Nice par le Cap d'Antibes, nous nous traînions péniblement dans les files de voitures sans pour autant perdre la joie de jouir des environs et de deviser allègrement entre amis de cette semaine de rêve.

Il y aurait encore tant et tant à raconter que j'y mets un frein en incitant les amateurs de beaux voyages à nous rejoindre quand sera prévue une nouvelle escapade organisée par notre Président.

Nous espérons que de nombreuses photos prises par les participants seront présentées à notre septième concours de photographies (voir page 14) et seront ainsi exposées lors de l'assemblée générale de 2009.

**Le président, Victor Carlier**

**La secrétaire, Anne-Marie Storm**

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc, signalez-le au trésorier de l'association. Ajoutez quelques mots sur l'oeuvre publiée.

Quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, une prose poétique, un texte en prose, etc.

## ASSURANCE COLLECTIVE SOINS DE SANTÉ

### Résultat de la réunion du 22-04-08 au siège d'Ethias

*Nous vous communiquons la partie du procès-verbal de l'Association pour la promotion du service social (APSS) concernant l'assurance collective soins de santé avec Ethias.*

“ M. DELSINNE explique qu'il a adressé à chacun des participants à la réunion un tableau comparatif des hypothèses tarifaires qui ont été présentées par Ethias aux délégués du conseil d'administration de l'asbl Association pour la Promotion du service social (APSS), qui gère ce dossier d'assurance.

A ce document est également joint un autre qui reprend les tarifs qui sont d'application jusqu'au 31 décembre 2008, puisque l'adaptation de ces primes devra intervenir au 1er janvier 2009, pour une année, mais celle-ci sera tacitement reconduite l'année suivante.

Etant donné qu'un représentant des retraités était également sur place et que celui-ci a reçu le même document, il dit avoir estimé que ce dernier pouvait également être présenté à cette réunion du Comité de gestion du service social.

Il faut bien savoir que ce contrat concerne plus de 17.000 affiliés - ce chiffre incluant les membres de leurs familles bénéficiant de celui-ci, ce qui n'est pas négligeable.

Après avoir passé en revue les modalités afférentes aux trois hypothèses présentées, il indique que la décision en cause a déjà été prise par ledit conseil d'administration et que c'est la seconde hypothèse qui a été retenue [*La seule que nous publions en fin de cet article*].

Les raisons qui ont été à la base de cette décision sont les suivantes :

- les modalités de base restent identiques à ce qu'elles sont actuellement ;
- les affiliés qui ont souscrit une assurance comportant une modalité étendue pourront, soit à partir du 1er janvier 2009, demander et obtenir - mais une seule fois - de passer de celle-ci à une modalité de base, l'inverse n'étant toutefois pas vrai ;
- possibilité de paiement des primes en échelonnant les versements par trimestre ou tous les six mois.

Il ajoute que le fait d'avoir repris dans le contrat APSS le contrat des retraités qui était géré par l'ex-asbl AESAR constitue une garantie pour ces derniers, en ce sens que laissés à eux-mêmes, ceux-ci auraient été gratifiés de conditions bien plus défavorables ou même, se seraient vu refuser tout contrat.

En réalité, Ethias a basé ses calculs sur un taux de sinistre de 90% les frais de gestion passant de 15% à 10% (une diminution de ceux-ci était réclamée depuis plusieurs années).

En effet, les charges (hors frais de gestion) pour ce qui est des garanties étendues (utilisation de chambres particulières : 44%), ce qui a pesé d'un certain poids à ce niveau (dépenses d'hospitalisation avec franchises non déduites : entre 2 et 4 % mais 12%, en ce qui concerne, par exemple, l'hôpital Erasme). [.....].”

“ M. DELSINNE rappelle ensuite qu’il avait été interpellé, lors de la réunion passée, à propos du fait que les mutuelles, à cet égard, seraient meilleur marché.

Il s’est livré à une petite recherche à ce sujet, laquelle est loin d’être exhaustive, la prudence s’imposant, par ailleurs, lorsque l’on se livre à ce genre de comparaison.

Mais les données suivantes ont pu être recueillies :

- Hospimut (base) ( Mutualités socialistes) : intervention limitée à 1 x l’intervention légale. Or, Ethias : garantie accordée jusqu’à concurrence du triple du montant de l’intervention légale. Par ailleurs, il est établi des plafonds de 12.500 euros/an (hospitalisation) et de 6.250 euros/an (maladies graves) pour ce qui est d’Hospimut (base).

- Hospimut option : intervention limitée à 1,5 x l’intervention légale, frais de séjour = 50 euros/jour maximum et les plafonds de 12.500 euros et de 6250 euros dont question pour Hospimut (base) restent d’application. Or, Ethias : intervention dans les frais de séjour à concurrence de 1.250 euros.

Les frais non prévus par l’Inami ne sont pas couverts. Or, Ethias : intervention à concurrence de 2.500 euros par assuré et par année calendrier pour l’ensemble des frais non remboursables, soit le matériel à usage unique utilisé lors d’une intervention chirurgicale ou repris dans la catégorie « D » au niveau de la nomenclature Inami. Tant pour la formule de base que pour la formule Option, les frais de pré- et de post-hospitalisation ne sont couverts que moyennant demande d’extension avec surprime. Or, Ethias couvre ces frais pendant une période de 60 jours avant l’hospitalisation et de 180 jours après l’hospitalisation.

- Pour ce qui est du produit de base des Mutualités chrétiennes, qui est, semble-t-il, essentiellement axé sur les séjours en chambre commune, il est prévu une franchise de 275 euros (150 euros en hospitalisation de jour) et les frais non prévus par l’Inami ne sont pas non plus couverts. Des garanties plus étoffées peuvent toutefois être envisagées moyennant l’acquittement de surprimes.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que pour pouvoir souscrire un contrat soins de santé auprès d’une mutuelle, il faut d’abord avoir adhéré à la « complémentaire » et qu’à la cotisation afférente à celle-ci vient s’ajouter le montant de la prime de police hospitalisation - soins de santé.

Disant cela, il est bien évident que le service social, non plus que l’APSS, ne veulent pas se faire les porte-parole des intérêts d’Ethias en la matière, mais il est important d’attirer l’attention de ceux qui voudraient se désaffilier au profit des formules proposées par les mutuelles, sur les éléments qu’il vient d’évoquer et également, sur le fait que la couverture des risques offerte par Ethias est plus étendue que celle proposée par lesdites mutuelles.

Et d’indiquer qu’une circulaire devra être préparée par l’APSS en fonction de ces nouvelles conditions, le vademecum destiné aux délégués sociaux devant également être adapté en conséquence. [.....].

Par ailleurs, il s’était posé la question de savoir si la loi du 20 juillet 2007, dite « loi Verwilghem » qui concerne les contrats privés d’assurance maladie, ne s’appliquait pas à ce type de contrat-ci souscrit avec Ethias, étant donné qu’il y est question de contrat d’assurance maladie collectif.”

“Celle-ci prévoit principalement l’instauration d’un index médical, qui doit être fixé par la Commission bancaire, financière et des Assurances conjointement avec le Centre fédéral d’expertise des soins de santé. Mais l’arrêté royal concrétisant cet index médical n’a pas encore été pris.

Il lui a été répondu par la négative à cette question, l’article 3 de cette loi stipulant pourtant que pour ce qui est des contrats d’assurance maladie collectifs existants, une période transitoire de deux ans est applicable à partir de l’entrée en vigueur de celle-ci, cette période transitoire expirant, dès lors, le 20 juillet 2009.

Interrogés à ce sujet, les responsables d’Ethias ont répondu qu’une fois que cet index médical serait instauré, il suffirait de l’appliquer aux primes dont il est ici question et qu’il ne serait plus nécessaire de négocier chaque année ou tous les deux ans l’adaptation du montant de celles-ci.

- M. BERTRANG dit douter que l’instauration d’un tel index médical empêchera Ethias de réajuster le montant des primes en fonction des dépenses encourues.

- M. DELSINNE se dit persuadé de ce qu’Ethias a une expertise en la matière et de ce que les conditions qui sont les siennes rencontrent les besoins de ceux qui sont contraints, de par les aléas de la vie, à faire appel à ses services.

D’ailleurs, les majorations des montants de prime qui ont été enregistrées trois ans auparavant n’ont pas entraîné une vague de désaffiliations ou dissuadé beaucoup de personnes à s’affilier, le nombre de ces affiliés restant en effet finalement stable.

Mais il promet de tenir les membres du Comité de gestion au courant de l’évolution de ce dossier après le 1er janvier 2009.”

**“Hypothèse 2 : Maintien du tarif actuel pour modalité de base et nouveau tarif pour la modalité étendue, hypothèse qui a été retenue par le conseil d’administration de l’APSS.**

**Modalité de base**

Age	Tarif actuel		Nouveau tarif	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
0 à 20 ans	27,55	32,86	27,55	32,86
21 à 64 ans	110,13	131,33	110,13	131,33
65 à 69 ans	220,25	262,65	220,25	262,65
70 ans et +	330,38	393,98	330,38	393,98

## Modalité étendue

Age	Tarif actuel		Nouveau tarif	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
0 à 20 ans	47,20	56,29	62,94	75,06
21 à 64 ans	188,70	225,02	251,61	300,05
65 à 69 ans	377,40	450,05	503,22	600,09
70 ans et +	566,10	675,07	754,83	900,14 "

### Remarque importante :

Si vous désirez connaître l'étendue de l'assurance collective soins de santé, vous trouverez tous les renseignements utiles et souhaités dans la " Brochure Assurance soins de santé " éditée par Ethias, brochure que vous pouvez commander à l'adresse ci-apès.

Rappelons que cette assurance, souscrite en son temps par l'AESAR a été reprise au 1er janvier 2007 par l'APSS du ministère de la Communauté française (voir " Bulletin des Retraités n° 107 - 4e trimestre 2007)

Voici les coordonnées d'Ethias :

Ethias - Assurances

Rue des Croisiers, 27

4000 Liège

Tél. 04/230.31.11

Internet : [www.ethias.be](http://www.ethias.be)

E-mail : [info.assurance@ethias.be](mailto:info.assurance@ethias.be)

**Inscrivez-vous à la journée automnale  
du 9 octobre 2008.**

## SUPPRESSION DE LA COTISATION DE SOLIDARITÉ ?

La cotisation de solidarité a été instaurée par la loi du 30 mars 1994. Pour les pensionnés, elle est calculée sur le montant brut de la pension et le taux de la retenue est variable à partir de montants planchers : le résultat de l'opération donne un montant imposable moindre.

Avant les élections fédérales de juin 2007, les différents partis politiques avaient à leur programme, la suppression de la cotisation, à partir du 1er juillet 2008, pour les pensions dont le montant brut n'excède pas 2012,75 € : cette somme étant adaptée à chaque indexation des pensions.

Pour les montants à partir de 2012,76 €, la cotisation de solidarité est “ provisoirement ” maintenue...et les retenues s'effectuent comme suit :

De 2012,76 à 2075 € = 0,50%

De 2076 à 2244,75€ = 1,50%

A partir de 2244,76 € = 2%

N.B. Ces taux de retenue sont valables pour un isolé ou ménage à 2 revenus : en cas d'enfant à charge ou de ménage à un revenu, les montants pris en considération sont plus élevés.

Si vous êtes parmi les bénéficiaires de ces nouvelles mesures, votre pension n'aura certainement pas été augmentée du montant de l'ancienne cotisation non retenue car votre imposable en a subi “ une plus value ”...qui vous a “ coûté ” plus de précompte !

## ELECTIONS RÉGIONALES ET EUROPÉENNES.

Le Gouvernement fédéral, avant de partir en vacances, a fixé au dimanche 7 juin 2009 les prochains scrutins électoraux.

### L'INDEX “ GALOPE ”...

Une nouvelle fois, l'indice-santé lissé (=moyenne arithmétique des indices des 4 derniers mois) a dépassé en août, l'indice-pivot fixé à 110,51 points.

En conséquence, les traitements et salaires du secteur public seront adaptés à une augmentation de 2% à partir du deuxième mois qui suit le dépassement, soit en octobre 2008 : par contre, pour les pensions et les allocations sociales, l'adaptation de 2% a lieu à partir du premier mois qui suit le dépassement de l'indice-pivot par l'indice lissé.

Les montants de nos pensions payées fin septembre donc en hausse.

N'oublions toutefois pas que l'inflation atteint des records !

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités.

Errata : Dans le n° 109 de notre bulletin, des erreurs se sont glissées dans les textes de madame Michelle Demarez - voici les corrections à apporter. Page 6 - ligne 12 : mêlés - ligne 13 : enlagés

Page 9 - colonne de gauche : ligne 21 - couches-culottes

Page 9 - colonne de droite : ligne 25 - En (et non et) - ligne 42 - l'ététernité

### *Nice la Belle*

*La mer bleue, le soleil doré,  
Tout est là pour faire rêver :  
Palais, jardins et belles villas,  
Collines, monts et panoramas.*

*Partout, la nature est en fête,  
Chacun sent une joie concrète  
Qui incite à en profiter  
Dès l'aurore et sans hésiter.*

*L'enchantement est partout pareil :  
Promenade baignée de soleil,  
Villes, villages, montée au château,  
Palmiers, buissons fleuris et ruisseaux.*

*La fatigue se ressent à peine  
Quand c'est le plaisir qui entraîne  
Il n'y a pas lieu de récuser,  
Une semaine, c'est très vite passé !*

**Anne-Marie Storm (Bruxelles)**

### *Nuages dans le ciel*

*Des nuages  
Volages  
Partent en voyage.  
Boules d'ouates,  
Moutons sans pattes  
Tels des culs-de-jatte,  
Aux formes  
Diffformes,  
Parfois énormes,  
Aux contours mouvants,  
S'effilochant,  
Se disloquant.  
Gracieux voiliers,  
Véloces coursiers  
Dans le ciel azuré.  
Voyageurs solitaires  
Sous un soleil austère  
Ou dans la clarté lunaire  
Au-dessus de l'océan  
Ou survolant les continents  
Selon les caprices du vent.  
Vaisseaux sans équipage,  
Admirateurs des paysages  
Tout au long de leurs voyages.  
Dans un ciel de liberté,  
Depuis l'Antiquité,  
Ils voguent jusqu'à l'éternité.*

**Antoine Letellier (Gembloux)**

## *L'arpège*

*Il sautille sur la portée  
Et tamponne les abat-sons  
En narguant l'accord plaqué  
Qui se pose à reculons.*

*Il arpenne et il s'envole  
Pour résonner à l'envi.  
La chanson qui caracole  
A égaré le suivi.*

*La tonique le rapelle  
Car il semble s'être perdu :  
En trois bonds, il étincelle  
Et gambade en suraigu.*

*Son entrain est sans limite :  
Il s'élançe et saute encor.  
Seul, le mot fin, implicite,  
Calme le brillant stentor.*

**Anne-Marie Storm (Bruxelles)**

## *Rêve imaginé*

*Dans le ciel de ma jeunesse,  
Une étoile brillait,  
Inaccessible déesse,  
Celle dont je rêvais.*

*Par un soir d'été nostalgique,  
Dans un méandre du ruisseau,  
Ma princesse romantique  
Se mirait au fond de l'eau.*

*Ses yeux de jade pétillaient  
Dans l'onde pure et cristalline,  
Sa chevelure d'or flottait,  
Ondulait sur sa poitrine.*

*Elle avait mis sa robe blanche,  
Sa préférée du dimanche,  
Et me tendait ses bras rosés  
Au teint de fleur d'églantier.*

*Sur ses lèvres mignonnes  
Courait un sourire charmant,  
Et tel un rêve qui se façonne  
M'envoûtait magiquement.*

*L'eau se troubla soudainement  
Et mon inaccessible princesse  
S'évanouit en un instant,  
Plongeant mon coeur dans la tristesse.*

**Antoine Lettelier (Gembloux)**

**A la manière de**  
**Le corbeau et le renard**

*Maître Corbeau, un jeudi de marché,  
Tenait un étal de fromages.*

*Maître Renard, par l'odeur alléché,  
Déboula vite dans les parages.*

*- Hé, salut, l'ami Corbeau !*

*Que vos produits sont beaux ...*

*Et sans vouloir trop vous flatter,*

*Je dis, en toute vérité,*

*Humant vos articles normands,*

*J'en suis, on ne peut plus, gourmand.*

*Dès lors, et pour tous ces délices,*

*- Surtout n'y voyez point malice -*

*C'est dit ! J'en achète le tout,*

*Les oeufs compris, le beurre itou.*

*Finances allant de mal en pis,*

*Que faire, se demande Goupil,*

*Quand on est réduit aux abois,*

*Sinon fourguer un chèque en bois ...*

*Pour avoir à vil prix ce lot,*

*Il convient d'y aller mollo,*

*Et, sans le prendre pour un oeuf,*

*Ben... Faisons-lui un coup de bluff.*

*Fort d'abuser la gent ailée,*

*D'une manière peu zélée,*

*Il l'entraîne ainsi au bistrot*

*Pour l'y faire boire le verre de trop.*

*Les voici tous deux attablés,*

*Discutaillant l'achat, en "blé",*

*Quand une trilingue Madelon,*

*Virevoltant de large en long,*

*Deux chopes en mains, vient les servir*

*Sachant comment soif assouvir.*

*Et clamer. " Nunc est bibendum !*

*D'un seul trait ! A fond ! Godferdomme ! "*

*Après copieuses libations*

*Vient l'heure de l'évaluation*

*Où le futur propriétaire*

*Va procéder à l'inventaire,*

*Persuadé que son oiseau,*

*Fort à propos " sauvé des eaux",*

*Fera les frais, sera la dupe*

*D'un fol étourdissant hold-up.*

*Las, à deux pas d'un abribus,*

*Soumis aux rayons de Phébus,*

*L'éventaire, heurté sans égards,*

*A connu un vrai Trafalgar.*

*Adieu, savoureux Camemberts !*

*Exit aussi Fourmes d'Ambert !*

*Le beurre molli... Tout a fondu !*

*Les oeufs durcis... Tout est perdu !!*

*Devant ce gâchis pitoyable,*

*Tout bonnement incroyable,*

*Un des compères, abasourdi,*

*Y voit comme un complot ourdi.*

*- Si ce n'est toi, serait-ce ton frère?*

*Croasse le Corbeau en colère.*

*Non, fait Goupil, c'est un bidet...*

*Quoiqu'à dire vrai... c'est un baudet.*

*- Haro sur cette bête de malheur !*

*Orgueil d'un riche laboureur,*

*Qui pour distraire ses enfants,*

*La fait jouer à l'éléphant.*

*Honteux de leur mésaventure,*

*Confus de cette déconfiture,*

*Tous deux, Gros-Jean comme devant,*

*Promirent, jurèrent. " Dorénavant,*

*Mettons la bière en quarantaine ...*

*Abreuvs-nous à la fontaine !*

Pour copie conforme : **Roland Delattre (Ath)**

**Journée automnale du 9 octobre 2008**

**Dîner et visites guidées à**

**Tamines (Sambreville)**

L'Association de la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organisera à Sambreville

**le jeudi 9 octobre 2008**

son dîner annuel et ses visites guidées en collaboration avec l'Echevin du Patrimoine de Sambreville et l'Administrateur de l'Internat autonome mixte de la Communauté française de Tamines.

**Programme détaillé de la journée**

1. Entre 10 h 30 et 11 heures, rassemblement des participants sur la place de la gare à Tamines. Tous les déplacements suivants se feront en bus.

2. Embarquement pour une visite des serres de cultures de fleurs et de plantes (possibilité de faire des achats).

3. Acheminement des participants au Moulin des Golettes, lieu historique doté d'une table d'orientation permettant de découvrir la région et ses sites industriels.

En fonction du nombre de participants, deux groupes seront formés et les visites des points 2 et 3 seront alternées.

4. 12 h 30 - 12 h 45 - Internat autonome de la C.F., au Château Soupart avec possibilité de visiter la propriété.

5. 12 h 45 - 14 h - Dîner au restaurant de l'Internat de la C.F. Durant l'apéritif : historique du château du baron Soupart et du charbonnage taminois.

6. 14 h 30 : visite de l'une des filiales de l'entreprise Saint-Gobain.

7. 16 h 30 : Retour à la gare de Tamines dès la fin de la visite.

**Vous venez en voiture, où parquer ?**

Parkings gratuits près de la gare de Tamines.

### Vous venez en train

Si vous avez 65 ans et si vous prenez le train après 9 h 00, vous avez droit à un ticket aller et retour pour Tamines au prix de 4 €.

Si vous avez 65 ans et si vous devez prendre le train avant 9 heures pour atteindre le lieu de rassemblement à Tamines, vous achetez à votre gare d'embarquement un ticket aller au prix normal jusqu'à la gare la plus proche atteinte à 9 h 00 et vous achetez toujours à votre gare d'embarquement un ticket aller et retour au prix de 4 €.

### Prix de la journée à Tamines.

**20 euros par personne** comprenant :

- tous les déplacements en bus depuis la gare de Tamines, du matin au retour le soir.
- le dîner (apéritif, entrée, plat de résistance, dessert et boissons) préparé et servi par le personnel de l'Internat autonome de la C.F..

**Ce prix est à verser pour le 2 octobre au plus tard**

**au compte n° 000-1337646-16 de l'a.s.b.l. APRAFS - 3, Rue E. Vandervelde - 1400 Nivelles.**

### Comment s'inscrire ?

Si vous désirez participer à cette journée automnale, inscrivez-vous sans tarder et avant le 2 octobre 2008 auprès du responsable de la journée :

Monsieur Jean-Pierre CHARLIER  
rue Voie qui monte, 28  
5020 Malonne  
Tél. 081-44 51 78

en indiquant votre nom, prénom,  
adresse complète,  
le nombre de personnes qui vous accompagneront ,  
votre moyen de déplacement pour atteindre Tamines  
et éventuellement l'heure d'arrivée de votre train.

## Le septième concours de photographies

Nous vous rappelons que notre association organise cette année son septième concours de photographies pour encourager la retraite active en ce domaine.

Peuvent participer à ce concours les retraités des services et établissements de l'enseignement gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre. Le format des photos est choisi librement par les participants dans les limites suivantes :

format minimum : 10 x 15 cm

format maximum : 29 x 42 cm

Les photographies présentées au concours seront sélectionnées par un jury et deux prix seront décernés : premier prix 100 euros, second prix : 50 euros.

Les photos doivent être envoyées ou déposées en un seul exemplaire, pour le 1er décembre 2008 à Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne. Elles seront accompagnées des renseignements suivants : nom, prénom, adresse, téléphone et service auquel appartenait le participant avant sa mise à la retraite.

Chaque participant au concours peut présenter **dix photos au maximum**. Le droit de participation est fixé à 50 centimes par photo. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 1er décembre 2008 au compte 000-1337646-16 de l'A.P.R.A.F.S. a.s.b.l. à Nivelles.

Les photos seront exposées à Nivelles lors de la remise des prix qui aura lieu le jour de l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire au cours du 1er trimestre 2009.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au trésorier de l'association (49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne) les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, etc...).

## A propos d'événements récents et pénibles

Un de nos membres nous a adressé la missive suivante :

*“Les graves événements récents qui ont eu lieu à Anderlecht, opposant deux bandes d'individus et ayant frisé l'émeute, nécessitant une intervention policière particulièrement importante, mettent en évidence que notre société est souillée, sinon même “maculée” dangereusement.*

*L'agressivité latente, la bêtise ne datent pas d'aujourd'hui et me suggèrent de remettre au jour une poésie de Jean de la Fontaine :*

### LE SERPENT ET LA LIME

On conte qu'un serpent, voisin d'un horloger,  
(c'était pour l'horloger un mauvais voisinage),  
Entra dans sa boutique, et, cherchant à manger,

N'y rencontra pour tout potage  
qu'une lime d'acier, qu'il se mit à ronger.  
Cette lime lui dit, sans se mettre en colère :  
“Pauvre ignorant et que prétends-tu faire ?

Tu te prends à plus dur que toi.

Petit serpent à tête folle,

Plutôt que d'emporter de moi

Seulement le quart d'une obole,

Tu te romprais toutes les dents.

Je ne crains que celles du temps. ”

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,  
qui n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre

Vous vous tourmentez vraiment.

Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages  
sur tant de beaux ouvrages ?

Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant.

*Cette poésie datant du XVIIe siècle prouve que la stupidité ne date pas de nos jours. Chacun sait qu'il est plus facile de détruire que de construire, car enfin qu'ont signifié la destruction de vitrines, à Anderlecht, d'une cabine téléphonique, de plantes et d'un charmant moulin pour petits enfants et des vitres de la station de métro ?*

*Puissent les parents être rendus responsables juridiquement et financièrement des actes des jeunes qu'ils sont sensés éduquer ? Question souvent posée : fait-on sérieusement quelque chose dans ce sens ? Tous les participants à cette bataille étaient très jeunes ( il y avait même un gamin ! ).*

*Terminons sur cette réflexion désolante, persuadé d'avoir l'approbation de chacun. ”*

## IN MEMORIAM

• Le 20 mars 2008, est décédée à Soignies, Denise INGELS épouse DONFUT, née à Saint-Jean-Geest (Jodoigne) le 12 juin 1921, professeur honoraire d'éducation physique à l'Athénée royal d'Enghien. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Jean-Geest le 25 mars 2008.

• Le 20 avril 2008, est décédé sur la côte d'Opale André ANTOINE, professeur honoraire d'histoire à l'Athénée royal Jules Bara de Tournai. Il était âgé de 79 ans. Ses cendres ont été ramenées au cimetière de Tournai le 30 avril dernier.

• Le 29 avril 2008, est décédé Valère BIENFET né à Biévène le 8 septembre 1920, professeur ordinaire émérite de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège. Ses funérailles ont eu lieu à Bassily dans la plus stricte intimité.

• Le 13 mai 2008, est décédée à Dinant Isabelle HALTERMAN, née à Lessines le 30 janvier 1928, directrice honoraire de l'Institut technique de la Communauté française de Dinant. Ses funérailles ont eu lieu à Lessines le 16 mai.

• Le 20 mai 2008, est décédée à Anderlecht Yvonne DUQUESNE, née à Etterbeek le 8 mars 1934, professeur honoraire à l'Athénée royal Gatti de Gamond de Bruxelles. Ses funérailles ont eu lieu à Uccle le 26 mai.

• En mai 2008, est décédée à Soignies Marie-Josée VANSEMBERG, née le 31 août 1923, professeur honoraire de sténo-dactylo. Elle avait enseigné notamment à l'Ecole normale de Tournai, aux Athénées royales de Laeken, Nivelles et Pont-à-Celles. Ses funérailles ont eu lieu à Braine-le-Comte le 23 mai 2008.

• Le 25 mai 2008, est décédée à Genval Janine STURTEWAEGEN, épouse Emile BERGER, née à Forest le 6 mai 1928, professeur honoraire de psychopédagogie à l'Ecole Normale Berkendael de Bruxelles. Ses funérailles ont eu lieu à Genval le 28 mai.

• Le 26 mai 2008, est décédé Jacques DEPREZ, né à Waremme le 10 septembre 1952, professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à l'Athénée royal de Saint-Georges-sur-Meuse.

• Le 5 juin 2008, est décédé à Beaufays Victor LEMPEREUR, né à Bois-de-Breux le 15 février 1926, directeur honoraire de l'Institut d'enseignement supérieur horticole de l'Etat à Gembloux. Ses funérailles ont eu lieu à Bois-de-Breux le 10 juin dernier.

• Le 7 juin 2008, est décédé à Manage Guy DUJACQUIER, né à Manage le 1er juillet 1934, professeur honoraire de langues germaniques à l'Athénée royal de Nivelles. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité familiale le 10 juin.

• Le 13 juin 2008, est décédée à Sambreville Marguerite COLON, née à Fosses-la-Ville le 24 mars 1918, surveillante-éducatrice au Lycée de Fosses-la-Ville. Ses funérailles ont été célébrées le 18 juin.

• Le 17 juin 2008, est décédé à Hanret Maurits VAN de WEYER, né à Elewijt le 19 septembre 1933, ancien ouvrier et chauffeur de bus de l'Ecole moyenne de l'Etat à Eghezée. Ses funérailles ont été célébrées à Hanret le 20 juin.

• Le 19 juin 2008, est décédée à Bruxelles Marie-Jeanne TIRRIARD, née à Louvain le 18 juillet 1935, secrétaire-bibliothécaire honoraire de l'Institut d'enseignement technique d'Anderlecht.

• Le 8 juillet 2008, est décédée à Herstal Hena MAES-JELINEK, née à Liège le 27 décembre 1929, professeur émérite de l'Université de Liège. Ses funérailles ont eu lieu à Liège le 12 juillet.

• Le 11 juillet 2008, est décédé Louis GROSFILS, professeur honoraire de religion catholique à l'Athénée royal de Tamines. Ses funérailles ont eu lieu le 15 juillet.

• Le 14 juillet 2008, est décédé à Uccle Gaston COMPERE, né à Conneux le 27 novembre 1924, ancien professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, écrivain et compositeur. Ses funérailles ont eu lieu à Uccle le 18 juillet.

• Le 24 juillet 2008, est décédé Jean DOYEN, né à Pommeroeul le 16 septembre 1935, inspecteur honoraire de cours techniques et de pratique professionnelle. Ses funérailles ont eu lieu le 28 juillet à Pommeroeul.

• Le 4 août 2008, est décédé Guillaume LARONDELLE, professeur honoraire de l'Ecole moyenne de l'Etat à Orp-le-Grand. Ses obsèques ont eu lieu le 7 août 2008 à Orp-le-Grand. Il était âgé de 86 ans.

Cinq euros pour un an

# POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite  
active, fraternelle et solidaire

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année civile qui paraîtront à partir  
de la date de votre versement .

Responsable de l'expédition :

Henri Vets Tél. 067-77.28.82